

EUROPE DECLIC II

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Eligibilité: Contrat d'assurance vie et de capitalisation suivant les conditions de la compagnie d'assurance, Compte titres

Le produit est émis par Morgan Stanley & Co international PLC (S&P: A, Moody's: A1) et soumis au risque de défaut de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

Objectifs d'investissement

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Europe Declic II est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser au marché actions européens. Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis.

En année 1 et 2, si à l'une des dates d'observations, l'indice n'a pas baissé de plus de 5% par rapport à son niveau initial, le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 6,5% par année écoulée depuis le lancement.

En cas de baisse de l'Indice à l'échéance de la formule au-delà de 30% par rapport à son niveau initial (exclu) et en absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de remboursement anticipé et en cas de forte hausse des marchés actions.

POINTS CLÉS

- ▶ Un mécanisme de remboursement anticipé du capital activable automatiquement en année 1 et 2, si l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 5% par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation.
- ▶ Un gain de 6,5% par année écoulée en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 1 ou 2 ou égal à la hausse potentielle de l'indice Euro Stoxx 50® par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale.
- ▶ Une perte en capital (d'au moins 30%) à l'échéance dans le cas où l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la valeur nominale d'Europe Déclic II, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1000 euros. Les termes «Capital» et «Capital Initial» utilisés dans cette brochure désignent cette valeur nominale. **Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley & Co International PLC.**

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- ▶ Si à l'une des dates d'observation en année 1 ou 2, l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 5% par rapport à son niveau initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit un gain de 6,5% par année écoulée.
- ▶ L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial par anticipation en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à l'une des dates d'observation.
- ▶ Si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial ainsi que la hausse potentielle de celui-ci.

INCONVÉNIENTS

- ▶ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Emetteur (Morgan Stanley & Co International PLC) et à son éventuel défaut.
- ▶ Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'indice Euro Stoxx 50® baisse de plus de 30% à la date d'observation finale par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.
- ▶ Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 29/01/2016, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- ▶ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- ▶ Le rendement d'Europe Declic II à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'indice sous-jacent.
- ▶ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.
- ▶ Le gain annuel étant plafonné à 6,5% par année écoulée en cas de remboursement anticipé, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'indice.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

En année 1 et 2, en date d'observation, si l'Indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 5% par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 6,5% par année écoulée

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE¹

Le 29 janvier 2026, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

Cas favorable	Si l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit : L'intégralité de son capital initial + la hausse de l'indice
Cas médian	Si l'indice Euro Stoxx 50® est en baisse mais n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit : L'intégralité du capital initial
Cas défavorable	Sinon, si l'indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit : Le capital diminué de la baisse de l'indice. L'investisseur subit une perte en capital

¹ Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc présenter un risque de perte en capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE A 30%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



- ▶ En année 1 et 2, en date d'observation, l'indice Euro Stoxx 50® est en baisse de plus de 5% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 10 ans, l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial (-45%). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit 55% du capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -5,8%, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice.

SCÉNARIO MÉDIAN : HAUSSE DE L'INDICE A L'ECHEANCE

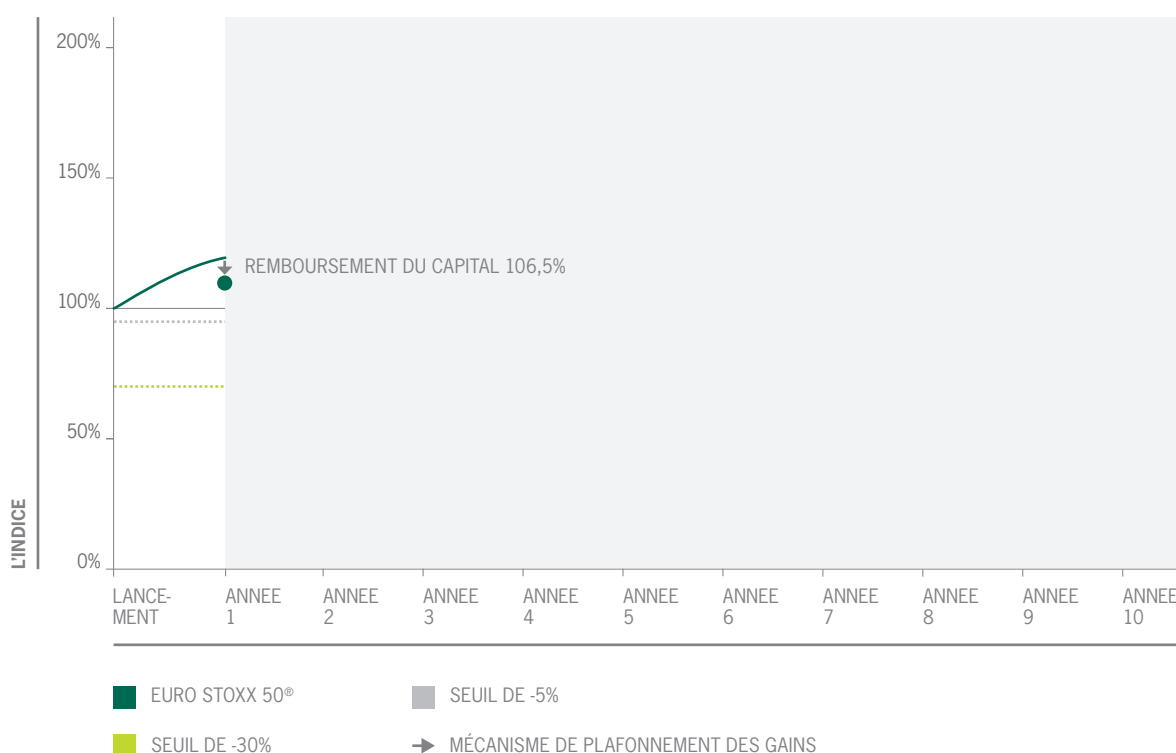
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



- En année 1 et 2, en date d'observation, l'indice Euro Stoxx 50® est en baisse de plus de 5% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue des 10 ans, en date d'observation finale, l'Indice est en hausse (+15%) par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial + la hausse de l'indice, soit 115% du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 1,4%, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice du fait du mécanisme du produit.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



- A l'issue de l'année 1, l'Indice Euro Stoxx 50® est en hausse par rapport à son niveau initial (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit en plus du capital initial, un gain de 6,5% par année écoulé, soit 106,5% du capital initial du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6,2%, contre un Taux de Rendement Annuel de 14,4% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

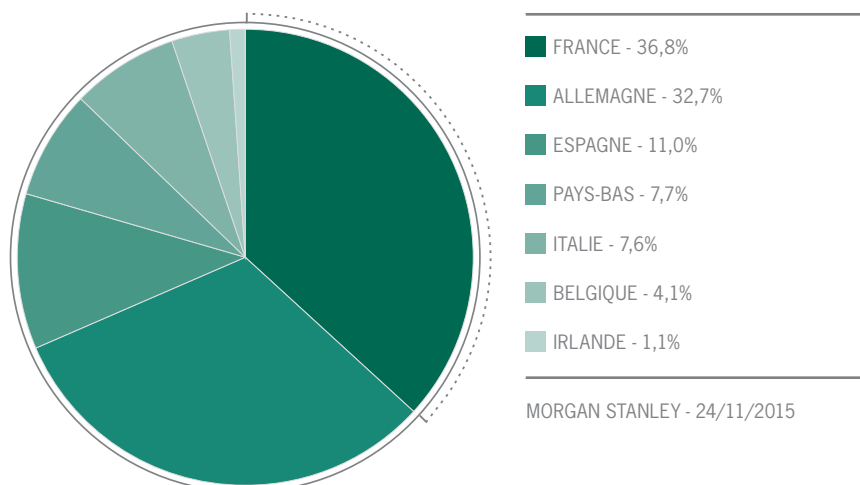
L'indice sous-jacent: l'Euro Stoxx 50®

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Caractéristiques principales

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Morgan Stanley & Co International PLC (S&P: A, Moody's: A1)
Code ISIN	FR0013062155
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International plc
Date d'émission	14/12/2015
Prix d'émission	99,81% de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1.000 Euros
Periode de commercialisation	Entre le 14/12/2015 et le 29/01/2016, le prix progressera régulièrement au taux de 1.5% pour atteindre 1.000€ le 29/01/2016
Date de lancement	29/01/2016
Date d'échéance	12/02/2026
Dates d'observation	30/01/2017, 29/01/2018
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance. l'Emetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 0,8% par an. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande
Commission de rachat	Néant
Règlement/livraison	Euroclear France
Double valorisation	Pricing Partners - sur une base bimensuelle à minima

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance du Sous-jacent que l'Émetteur promet de verser à maturité et promet de payer en cas de défaut de l'Émetteur. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir leurs obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapables de payer le coupon ou le montant de remboursement, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés.

Risque de sortie : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Avertissement sur l'Indice : L'indice Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle (incluant les marques enregistrées) de Stoxx Limited, Zurich, Switzerland (le "Concédant"), qui est utilisé sous License. Les titres basés sur l'Indice ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par le concédant et ne peuvent entraîner de responsabilités sur eux.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Europe Déclic II décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au prospectus de base (en date du 6 janvier 2015) conforme à la directive 2003/71/EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 10 décembre 2015) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC
61 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority
(numéro d'enregistrement 165935)

Morgan Stanley